



Médiation du crédit aux entreprises

Déplacement du Médiateur national du crédit à
Poitiers, Vienne (86)

26 octobre 2017



Médiation du crédit aux entreprises

Déplacement du Médiateur national du crédit à Poitiers, Vienne (86)

Le Médiateur national du crédit aux entreprises se rend dans les départements et régions afin de vérifier de la bonne intégration du dispositif de Médiation dans chaque région, de faire le point avec les services de l'Etat et les réseaux socio-professionnels, s'entretenir avec les banques et les assureurs-crédit et rencontrer les chefs d'entreprise. Fabrice PESIN et son équipe sont à POITIERS le jeudi 26 octobre 2017.

Le programme :

- 9h 30 : Réunion sur la santé et le financement des PME / TPE en Vienne avec les représentants des services de l'Etat.
- 11h 30 : **Point presse à la préfecture de Poitiers**
- 12h15 : Déjeuner de travail.
- 14h 15 : Rencontre et échanges avec les représentants des organismes socioprofessionnels
- 16h 00 : Point sur le financement de l'économie avec les représentants des réseaux bancaires et des assureurs-crédit.

Suivez nous !

www.mediateurducredit.fr



L'économie en Vienne (86)

Taux de chômage



Métropole T2
2017 : 9,5 %

Source Insee 2017

Nombre d'entreprises



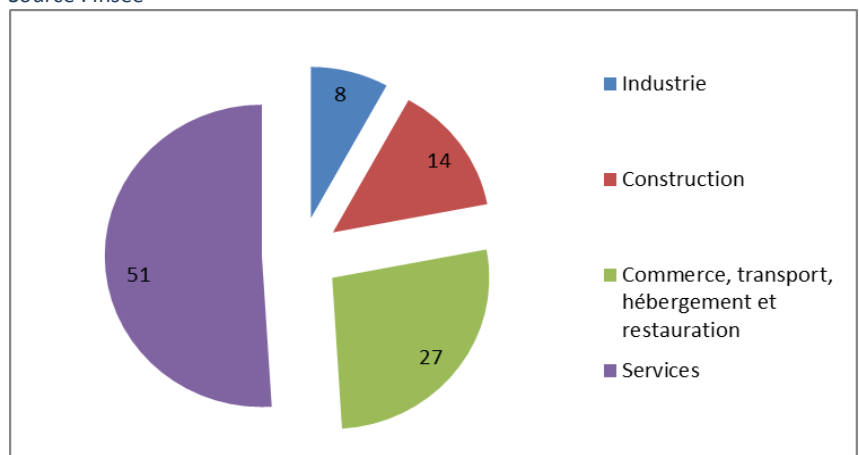
20 815

Métropole : 3,4 M

Source : Insee 2016

Principaux secteurs d'activité au 1^{er} jan 2016 (% du nombre d'entreprises)

Source : Insee



Créations d'entreprises Sur un an

2 494



+ 3,7 %

Métropole : +7,3 %

Source : Insee T2 2016/2017

Défaillances d'entreprises Sur un an

3720



- 8,9 %

Métropole : - 2,7 %

Source : Insee T2 2016/2017

Climat d'affaires (services) T3 2016-2017

REGION NOUVELLE AQUITAINE

111



+ 2 pts

Métropole : 101

Source : Banque de France

Retard de paiement (en jours)

REGION NOUVELLE AQUITAINE



9,2

T1 2017



9,0

T2 2017

France : 10,9 jours

Source : Altares 2017

Crédits aux PME

(indépendants + micro)

REGION NOUVELLE AQUITAINE



+ 2,8 %

Métropole : +3,1 %

Source : Banque de France



Les chiffres clés :

(Arrêtés au 30 septembre 2017)

En Vienne depuis 2008 :

15,7 millions d'euros de crédit ont été débloqués en médiation depuis le lancement du dispositif (hors écrasement des dettes)

- **416** entreprises ont saisi le Médiateur du crédit
- **327** dossiers ont été acceptés (78,6 % des dossiers déposés)
- **296** dossiers ont été instruits et clos
- **175** entreprises ont été confortées dans la poursuite de leurs activités.
- **1 831** emplois ont été préservés.
- Taux de médiations réussies : **59 %**

Typologie des entreprises concernées :

- Plus de **96 %** des entreprises en médiation sont des TPE ou des PME de moins de 50 salariés.
- **67 %** des demandes concernent des crédits inférieurs à 50 k€

En Nouvelle Aquitaine depuis 2008:

530,6 millions d'euros de crédit ont été débloqués en médiation depuis le lancement du dispositif (hors écrasement des dettes)

- **6 398** entreprises ont saisi le Médiateur du crédit
- **4 935** dossiers ont été acceptés (77,1 % des dossiers déposés)
- **4 330** dossiers ont été instruits et clos
- **2 684** entreprises ont été confortées dans la poursuite de leurs activités.
- **35 481** emplois ont été préservés
- Taux de médiations réussies : **62 %**

Principaux secteurs d'activité	Département	Région	Moyenne nationale
Services	32 %	35 %	38 %
Commerce	25 %	27 %	27 %
Industrie	11 %	13 %	13 %
BTP	24 %	18 %	18 %
Agriculture	8 %	7 %	4 %

Au niveau national depuis 2008 :

6,4 milliards d'euros de crédit ont été débloqués (hors écrasement de dettes)

- **52 907** entreprises ont saisi le Médiateur du crédit
- **41 348** dossiers ont été acceptés (79% des dossiers déposés)
- **36 176** dossiers ont été instruits et clos
- **22 265** entreprises ont été confortées dans leur activité
- **401 482** emplois ont été préservés
- Taux de médiations réussies s'établit à **61 %**



La Médiation du crédit décryptée

La mission : proposer aux chefs d'entreprise confrontées à des difficultés de financement bancaire ou à une réduction de garanties par un assureur-crédit un recours de proximité gratuit, confidentiel et rapide

Le réseau de proximité	105 médiateurs du crédit - les directeurs départementaux de la Banque de France en métropole et des instituts d'émission en outre-mer. Une équipe nationale traite les dossiers à enjeux nationaux, sous l'égide du Médiateur national du crédit, et intervient en support des équipes locales sur les dossiers complexes.
Le rôle des Médiateurs du crédit	<ul style="list-style-type: none">➤ Renouer le dialogue entre l'entreprise et son banquier.➤ Analyser la situation financière de l'entreprise et faire partager, par ses partenaires financiers, un diagnostic commun.➤ Trouver des solutions de financement concertées et adaptées aux besoins de l'entreprise tout en respectant les impératifs de gestion de risque de ses partenaires financiers
Les accords fondateurs	L'intervention de la Médiation du crédit auprès des banques et des assureurs-crédit-et le traitement des dossiers des entreprises en médiation sont rendu possibles grâce à deux accords établis entre acteurs financiers et l'Etat, l'Accord de place, et la convention d'assurance-crédit



Pourquoi saisir le Médiateur du crédit ?

Le top 5 des motifs de saisine

- ➡ Une dénonciation de découvert ou autre ligne de crédit
- ➡ Un refus de rééchelonnement d'une dette
- ➡ Un refus de crédit (trésorerie, équipement, crédit-bail...) ou une absence de réponse (+ 3 semaines) suite à une demande de prêt
- ➡ Un refus de caution ou de garantie
- ➡ Une réduction des garanties par un assureur-crédit

Les 5 avantages de la Médiation du crédit

- ➡ Un service gratuit et confidentiel
- ➡ Un premier contact avec un médiateur du crédit dans les 48 heures suivant le dépôt d'un dossier de médiation
- ➡ Un maintien de ses concours bancaires existant pendant la durée de la médiation
- ➡ Une expertise sur mesure
- ➡ Un traitement local de son dossier



Comment saisir le Médiateur du crédit ?

Les 5 étapes

L'entrée en médiation se fait uniquement via son site internet : www.mediateurducredit.fr

Le chef d'entreprise renseigne et valide un dossier en ligne qui est ensuite transmis directement au médiateur du crédit de son département qui le contacte sous 48 heures.



Un numéro contact : 0810 00 12 10 (service : 0,06€/ min + prix d'appel) permet au dirigeant de se renseigner sur le dispositif et, si besoin, d'être mis en relation avec un conseiller bénévole, désigné « Tiers de confiance de la Médiation » (cf. fiche 6).

Ils ont eu recours à la Médiation du crédit...

Pour rééchelonner une dette...



« Big5media est une agence digitale. Nous réalisons des applications pour smartphones, tablettes, et plus généralement des outils digitaux pour les professionnels (lancement de produit, marketing mobile, challenges de ventes...).

Nous avons connu une période difficile, en tant qu'entreprise innovante qui manque de visibilité sur la durée de son cycle de vente. Malgré notre carnet de commande, notre banque a supprimé notre découvert autorisé. Nous travaillons essentiellement avec des grands comptes. La solvabilité est excellente mais les délais de paiements un peu moins. La banque a argumenté sa position sur le fait que nous ayons été à découvert un nombre de jours trop important dans la même année.

Nous savions pouvoir faire face à cette difficulté à condition d'avoir un accompagnement dans la durée. Nous avons immédiatement fait appel à la Médiation du crédit pour trouver une solution. Nous avons été contactés dans les 48h.

L'action auprès de la banque a été très rapide afin de trouver un terrain d'entente. Nous avons pu dialoguer, et prouver la situation réelle de notre business. La décision de la banque a été maintenue, mais sa mise en œuvre a été étalée sur 9 mois, et non 2. Nous avons besoin de cet amortisseur.

Aujourd'hui, cette mauvaise passe est derrière nous, les affaires vont bien. Je retourne chercher ma ligne de découvert auprès de mon agence. Le rétablissement d'une ligne de découvert est long, il faut pouvoir fournir un bilan positif ».

Karim Zeroual, Dirigeant d'Agence Digitale

Pour financer son développement...



« PME spécialisée dans la fabrication et la distribution de cosmétiques naturels, Clairjoie a été créée en 2005.

Avec un chiffre d'affaires en constante augmentation, il nous est apparu opportun de solliciter des prêts auprès de nos organismes bancaires afin d'accompagner la croissance de notre entreprise. Après une série de refus pour des motifs parfois très contradictoires, nous nous sommes résolus – sur les conseils de notre expert-comptable - à faire appel au Médiateur du Crédit pour nous aider à faire aboutir ces demandes.

Il n'a pas forcément été simple de convaincre nos banques mais notre démarche a été suffisamment bien défendue pour que les prêts soient finalement accordés. Cette satisfaction pour nous s'est doublée d'un autre intérêt : celui d'avoir été accompagnés pendant quelques temps par un référent extérieur et bienveillant qui jette un œil objectif sur la gestion de l'entreprise. Cela nous fut réellement très précieux alors que, comme pour tout chef d'entreprise, la gestion de celle-ci donne souvent l'impression de ne jamais pouvoir lever « la tête du guidon ».

Pour ces deux choses, nous sommes très reconnaissants aux services de la Médiation du Crédit de leur efficacité et ne saurions que recommander aux autres dirigeants de faire de même, sans même attendre que tous les voyants du tableau de bord se mettent à clignoter ! »

Pierre Guoin, co -gérant de Clairjoie SARL

Les Tiers de Confiance de la Médiation du crédit : Un réseau d'accompagnateurs bénévoles

- Le réseau** Plus de 1000 conseillers bénévoles nommément désignés dans chaque département au sein des organismes socioprofessionnels partenaires de la Médiation du crédit.
- La mission** Accompagner, gratuitement et en toute confidentialité, le chef d'entreprise en amont de la saisine de la Médiation du crédit et, si nécessaire, tout au long du processus en concertation avec les équipes de médiation
- Leur rôle**
- Accueillir le chef d'entreprise et examiner avec lui la nature de ses difficultés
 - L'aider à formuler ou préciser ses besoins de financement
 - Le conseiller quant aux démarches à entreprendre et l'orienter vers le dispositif le plus adapté à sa situation
 - Si la saisine de la Médiation est nécessaire, l'aider à constituer son dossier sur : www.mediateurducredit.fr de manière à accélérer son traitement
 - Fournir aux équipes de médiation un avis qualifié sur le projet de l'entreprise
 - L'accompagner au tant que de besoin aux réunions de médiation
 - L'appuyer dans la mise en œuvre des solutions trouvées en médiation
- La mise en relation** Le chef d'entreprise entre en relation avec un Tiers de confiance de son département et de son choix en appelant le numéro Azur : **0810 00 12 10** (service : 0,06€/min + prix d'appel)



Paroles d'un Tiers de confiance de la Médiation

« Etre TCM, c'est d'abord être à l'écoute des chefs d'entreprise artisanale.

Lorsque je reçois le dirigeant, je prends le temps de cerner la situation globale de l'entreprise et de comprendre le problème de financement spécifique du dirigeant. Ensuite, je me vois comme un facilitateur pour accompagner le dirigeant dans la constitution du dossier de médiation.

La demande de médiation réalisée en ligne est simple à effectuer. Toutefois, il est plus aisé pour un dirigeant d'être accompagné. Il est nécessaire d'être synthétique et d'appréhender les chiffres-clés de l'entreprise, la phase d'écoute me permet de retranscrire efficacement la situation.

Si je dois donner un conseil aux chefs d'entreprise, je dirais qu'il faut agir le plus vite possible et ne pas hésiter à demander de l'aide, d'autant plus que cela est rapide et confidentiel. Je dis également aux chefs d'entreprise artisanale que ce dispositif est fait pour eux, quel que soit la taille de leur entreprise, avec ou sans salarié, et quel que soit le montant des encours financiers en jeu.

Parfois ils considèrent que les aides ne sont pas accessibles et complexes. Je suis là pour les rassurer et les accompagner ».



Fabrice PESIN

Médiateur national du crédit aux entreprises



Diplômé de l'École Polytechnique et de l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique (ENSAE), Administrateur de l'INSEE

En 1997, Fabrice Pesin intègre le Ministère de l'Économie et des Finances où il travaille d'abord à la direction de la Prévision sur les projections de finances publiques à moyen terme puis sur les prévisions macro-économiques françaises. De 2001 à 2003, il est responsable du suivi de la conjoncture et de l'analyse des politiques budgétaire et monétaire en zone euro au sein du Ministère des Finances allemand à Berlin. Après avoir été conseiller financier à l'Ambassade de France à Berlin de 2003 à 2004, il revient à la direction générale du Trésor comme chef du bureau en charge des études fiscales (2004-2007) puis comme sous-directeur Assurances (2007-2010). Fabrice Pesin est nommé secrétaire général adjoint de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) en 2010. Depuis janvier 2013, il exerce en parallèle les fonctions de secrétaire général du Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières (CCLRF).

Le Président de la République le nomme Médiateur national du crédit en janvier 2015.